

Solution cutanée antiparasitaire externe en flacon doseur pour chiens et chats

Composition

Solution cutanée en spray doseur :

FIPRONIL	0,25 g
Excipient q.s.p.	100,00 ml

Propriété(s)

- Le fipronil est le premier représentant d'une nouvelle famille d'antiparasitaires externes : les phényl-pyrazolés. Le fipronil agit par inhibition non compétitive de l'acide gamma amino butyrique (le GABA), principal neurorégulateur du système nerveux central des invertébrés. Le GABA permet aux ions chlorures de pénétrer dans la cellule nerveuse par l'ouverture du canal chlore. Ces ions chlorures provoquent une dépolarisation de la cellule nerveuse et une baisse de son activité électrique. Le fipronil bouche le canal chlore chez les invertébrés et seulement chez les invertébrés, d'où son innocuité. L'activité électrique de la cellule nerveuse n'est plus régulée, et le parasite meurt par hyperexcitation.
- La tolérance est bonne chez le chien comme chez le chat et autorise donc sa prescription chez les chiots ou les chatons nouveaux-nés, ainsi que sur les femelles en gestation ou en lactation. Pour l'utilisateur, les gouttelettes pulvérisées sont d'un diamètre trop important (110 µm) pour pouvoir être inhalées (30 µm). Le fipronil ne présente pas d'interaction avec d'autres médicaments, en particulier les anesthésiques.
- L'efficacité est maintenue même après des bains ou des applications de shampoing. La rémanence est élevée. 93 % des chiens et des chats sont indemnes de puces 30 jours après traitement et 61 % après 50 jours.

Indication(s)

Chez les chiens et chats, affections à parasites sensibles au fipronil :

- Chez les chiens et les chats : traitement des infestations par les poux broyeurs.
- Chez les chiens, traitement et prévention des infestations par les puces et les tiques.
- Chez les chats, traitement et prévention des infestations par les puces.

Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP).

Administration et posologie

Voie d'administration externe, en pulvérisation.

Pulvériser sur toute la surface du corps, en maintenant le flacon à 10-20 cm environ. Appliquer à rebrousse-poil, en ayant soin de couvrir la totalité de l'animal, afin de mouiller uniformément le pelage. Faire pénétrer le produit jusqu'à la peau. Laisser sécher

sans essuyer.

Chiens, chats : la posologie de base est de 7,5 mg de fipronil par kg, soit 3 ml de solution par kg de poids vif. Cette posologie peut être portée jusqu'à 15 mg de fipronil par kg, soit 6 ml de solution par kg de poids vif pour tenir compte de la longueur des poils et permettre une imprégnation complète de l'animal.

— *Chez le chien* : la durée de protection contre les nouvelles infestations par les puces varie de 60 à 90 jours ; la durée de protection contre les nouvelles infestations par les tiques est d'environ 30 jours.

— *Chez le chat* : la durée de protection contre les nouvelles infestations par les puces est d'environ 40 jours.

Contre-indication(s)

Néant.

Précaution(s)

— Éviter la pulvérisation dans les yeux.

— Comme pour tous les insecticides, il est recommandé de porter des gants, traiter les animaux dans un local bien aéré, se laver les mains après utilisation, ne pas fumer, ni boire ou manger pendant l'application.

— Tenir hors de portée des enfants.

— Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas exposer à une température supérieure à 50° C.

Catégorie

Médicament à usage vétérinaire.

Conservation

Tenir à l'abri de la chaleur.

Présentation(s)

• FRONTLINE® *Spray pompe 0,5 ml* :

Flacon spray mécanique de 100 ml avec pulvérisateur délivrant 0,5 ml par pulvérisation

A.M.M. 673 105.8 du 24/05/94

• FRONTLINE® *Spray pompe 1,5 ml* :

Flacon spray mécanique de 250 ml avec pulvérisateur délivrant 1,5 ml par pulvérisation

A.M.M. 673 106.4 du 24/05/94

Flacon spray mécanique de 500 ml avec pulvérisateur délivrant 1,5 ml par pulvérisation

A.M.M. 673 107.0 du 24/05/94

MERIAL SAS

Siège social

17, rue Bourgelat
69002 LYON

Direction France

11 avenue Albert Einstein
69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.72.72.30.00

Fax : 04.72.72.30.69